

Compte rendu du Comité syndical du 22 juin 2016

Monsieur le président ouvre la séance et remercie monsieur le maire de Perville pour son hospitalité dans sa belle salle polyvalente.

Monsieur le maire de Perville se réjouit d'avoir pu accueillir cette séance du comité syndical du SMEP et félicite le président pour le travail accompli par le syndicat.

La séance ouvre donc sur la précédente réunion du comité du 13 avril qui avait vu le vote du budget 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A- Délibérations

1 Personnels

Propositions de recrutement d'un ou d'une responsable administratif (ve)

M. Bousquet lors de la dernière réunion de bureau a précisé que depuis les fusions de syndicats, le SMEP représente une entité assez importante pour se doter d'un service administratif optimisé.

Il a constaté que toutes les tâches administratives ne peuvent pas être traitées complètement par les agents aujourd'hui en place faute de temps.

De plus, il a fait observer que le SMEP a de plus en plus régulièrement besoin de faire appel à des connaissances dans le domaine juridique, ne serait ce que pour mettre au point le Règlement de Service et prendre en compte les modifications de réglementation.

Pour prendre en charge toutes ces nouvelles tâches, il considère qu'il est temps pour le SMEP de se doter d'un ou d'une responsable administrative et juridique.

Monsieur le Président avait conclu en précisant que la création d'un poste de responsable administrative sera proposée au comité syndical du 22 juin.

Les membres du conseil après avoir entendu les raisons de ce recrutement acceptent la proposition à l'unanimité, proposent un niveau de recrutement en catégorie A (Attaché), et chargent le président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement.

Contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage

Monsieur le Président présente un courrier de l'URSSAF concernant un contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage afin de couvrir tous les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir, y compris les personnes en contrats d'apprentissage.

Il propose donc d'adhérer à ce régime d'assurance chômage pour protéger les agents de droit privé employés au SMEP.

Les membres du comité acceptent cette adhésion à l'unanimité et chargent monsieur le Président d'effectuer les formalités nécessaires.

2 Administratif

Convention ponctuelle d'occupation du Domaine public EDF

Monsieur le président informe l'assemblée de la réception d'une convention concernant le site de la future implantation de l'usine de production d'eau potable de Malause.

Cette convention va lier le SMEP avec EDF pour la phase des travaux de construction de l'usine d'eau potable de Malause et concerne la parcelle référencée au cadastre sous le N° WM 29.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité la convention ponctuelle d'occupation du domaine concédé hydroélectrique pendant la phase de travaux de construction de l'usine d'eau potable et chargent Monsieur le Président d'effectuer les formalités nécessaires.

Avenant à la redevance Encaissement de l'Assainissement collectif

Monsieur le président propose à l'assemblée, pour faciliter les services d'assainissement collectif dans les communes, de nouvelles modalités de versement de la redevance assainissement collectée par le SMEP.

Il propose de faire deux versements annuels aux communes concernées par l'assainissement. Cette modification si elle est acceptée donnera lieu à un avenant qui parviendra en septembre à toutes les communes ayant confié l'encaissement de l'assainissement collectif au SMEP..

Les membres du comité approuvent à l'unanimité cette modification du reversement de la redevance Assainissement collectif et chargent Monsieur le Président d'effectuer les formalités nécessaires.

3 Exploitation Année 2015:

Approbation Rapport Qualité du Service 2015

Le Rapport Prix Qualité du Service 2015 est présenté avec les modifications demandées par le bureau du 1^{er} juin dernier.

Il est voté à l'unanimité par les membres du comité.

Le rapport complet est accessible sur le site internet du SMEP à l'adresse suivante :

<http://smep.fr/articles.php?id=74>

Dans le détail, les coûts 2015 ont été présentés de façon analytique et font ressortir un coût global de fonctionnement 2015 de **1,1677 €/m3 décomposé comme suit** :

- Coût de production 2015 : **0,2417 €/m3** ;
- Coût de distribution 2015: **0,8260 €/m3**

L'année 2015 a été exceptionnelle en volume de production (+17% par rapport à 2014) ce qui a permis d'obtenir de bons résultats tant techniques que financiers.

B-Informations

1 Travaux réalisés, à venir ou en cours

Le dernier chantier réalisé en régie « **Serre Basse** » à **Boudou** sur 1 500ml

La rénovation du poste de transformation de **Massip** par l'**entreprise Tailhades**

« **Le Cruzel** » **Malause** 450 ml chantier en cours

Xaladen Perville en cours d'études administratives (**DICT...**)

2 Travaux de réhabilitation Piac et Buffevent :

JG collectivités a présenté une offre de prestation pour le suivi complet des deux chantiers de réhabilitation à hauteur de **7 200 € HT** pour 450 000 € HT de travaux soit 1,6% du montant.

La réfection de PIAC a été estimée à 181 913,56 €HT, celle de Buffevent à 269 831,35 €HT

Le marché peut être lancé pour des travaux en octobre-novembre 2016 en deux lots : un lot étanchéité-canalisation un lot serrurerie métallique.

De plus JG collectivités nous a proposé un « pense bête » de visite d'ouvrage permettant d'avoir un inventaire des équipements et du renouvellement nécessaire.

Lors des premières visites d'ouvrages réalisées avec JG collectivités, il est apparu que le réservoir de Grand Roger à Gasques était lui aussi à réhabiliter rapidement. Il fera également l'objet d'une consultation.

3 Future usine de Malause :

Le Permis de construire a été accordé mi-juin

Les dossiers administratifs passeront en CODERST le 23 septembre 2016

Cahier des charges d'une étude acoustique de l'état initial en cours d'élaboration

Une réunion publique a eu lieu en mairie de Malause le 9 juin à 20h30 pour informer les riverains des nuisances éventuelles qu'ils auraient à subir durant la durée du chantier.

Les travaux de terrassement débiteront le 4 juillet, un suivi du chantier sera visible sur le site internet du SMEP à l'adresse suivante :

<http://smep.fr/articles.php?id=97>

4 Prévision de Travaux 2017-2018 :

Comme chaque année les dossiers d'intention concernant les futurs travaux seront à présenter au Conseil départemental de Tarn et Garonne avant la mi-septembre, ils seront donc votés au prochain comité syndical qui aura lieu dans la première quinzaine de septembre à Golfech.

Plusieurs dossiers ont déjà été étudiés :

La **Liaison Massip Buffevent** (Réhabilitation du DN 250 entre la station de pompage de Massip et le château d'eau de Buffevent (1500 ml))

Le programme **Eaux Rouges** problème Château de Goudourville , la Zone « Lalande », le « Mourreau » à St Vincent Lespinasse, « Truffe » à Montjoi.....

Il est rappelé aux délégués qu'il est très important de faire part des problèmes Eaux Rouges ou des projets d'aménagements dans leur commune pour qu'ils puissent être pris en compte budgétairement d'une part et dans la programmation « Travaux » d'autre part.

De plus, les investissements à réaliser étant conséquents, pendant la phase de construction de la station une hiérarchisation des travaux à venir sera proposée à l'avenir par la Commission Travaux .

C-Divers

1 Demande TDF Château d'eau de Montbarla

TDF a fait une demande pour Free mobile d'installer un nouvel émetteur sur le château d'eau de Montbarla. Cet ouvrage est rentré depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le patrimoine du SMEP et nécessite quelques travaux. Sans préjuger de la décision d'accepter ou de refuser le nouvel émetteur, une réunion sur place avec TDF sera organisée début septembre.

2 Remplacement Véhicules

Un New Jumpy 125 CV de CITROEN en remplacement d'un Expert à 180 000 kms et un Partner 100 CV de chez PEUGEOT seront acquis par le SMEP dans les mois à venir.

3 Questions Diverses

a-Poteaux d'incendie

Le suivi par une sorte de mouchard des poteaux d'incendie est expérimenté sur quelques hydrants du SMEP.

Les premiers résultats sont encourageants et débouchent systématiquement sur la signature d'une convention avec les entreprises qui prennent l'eau sur les poteaux. Cette prise d'eau non autorisée entraîne régulièrement des problèmes de qualité d'eau qui génèrent des purges de réseau importantes.

Le président rappelle que ce « vol d'eau » est sanctionné dans le règlement de service par une pénalité de 500 € pour les privés ou pour les communes ne respectant pas les règles.

b-Assainissement collectif

Lors du comité en fil rouge, l'assainissement collectif a été évoqué à plusieurs reprises par les élus.

En effet la loi NOTRe va modifier profondément l'organisation des services d'Eaux et d'Assainissement d'ici à 2020.

En s'appuyant sur le recrutement décidé et des résultats satisfaisants dans la gestion de l'eau potable, le président propose un tour de table aux délégués présents pour connaître leur avis sur le fait que le SMEP se positionne ou non sur la problématique Assainissement collectif.

Cette prise de compétence, si elle a lieu nécessitant un gros travail de prospection pour connaître les fonctionnements techniques et financiers des 15 services d'assainissement présents sur le territoire du SMEP.

Les délégués se sont donc positionnés sur le principe d'entamer une démarche d'étude sur les services d'assainissement collectifs.

Seul trois délégués sur la totalité des présents ont souhaité en parler directement à leur maire avant de se positionner .

Le président a pris bonne note de l'avis du comité et suivra de près les évolutions qui pourraient apparaître au sein des Communautés de Communes sur cette problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30